

## Conditions Générales de Location – C.G.L.

L'ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE (A.E.P.) 1A rue de la Source 49310 Saint Paul du Bois est une « association loi 1901 » ne pouvant travailler que dans un but éducatif et culturel. Dans ces conditions, l'AEP n'est pas assujetti à la TVA.

**Article 1.** L'AEP s'engage à louer ses décors, costumes et accessoires uniquement à des associations, des comités déclarés, des écoles, des collèges, des collectivités, des professionnels du cinéma ou autres instances identiques. La location aux particuliers n'est pas admise au même titre que pour des manifestations comme des bals, des réveillons ou des mariages.

**Article 2.** L'acceptation de commande et/ou la signature du devis engage de manière irrévocable l'acceptation des présentes Conditions Générales de Location (CGL).

**Article 3.** Par soucis d'organisation, les commandes devront nous être passées obligatoirement par écrit (courrier, mail ou sur place). Aucune commande par téléphone ne sera acceptée. Une fois la commande réceptionnée, analysée et confirmée, un devis sera rédigé pour acceptation.

**Article 4.** Un délai de 15 jours minimum doit être respecté entre le devis accepté et le départ des costumes de nos bureaux afin de pouvoir organiser et préparer la commande. Dans le cas contraire, **une majoration de 10 % sera appliquée.**

**Article 5.** Le transport (en véhicule) n'est en aucun cas prévu dans l'offre de prix. Celui-ci reste à la charge exclusive du client. L'AEP se réserve le droit de ne pas louer ou de ne pas mettre à disposition la commande (en particuliers les décors de grandes dimensions peints) au client si elle estime que les conditions de transport ne sont pas satisfaisantes et engendreraient un risque de détérioration. Pour les petites commandes, un envoi postal (colis) est possible. Les frais d'affranchissement et de port seront à la charge exclusive du client.

**Article 6.** Les départs et les retours se font systématiquement au siège de l'AEP. Les dates et horaires de départ et de retour seront arrêtés de manière précise entre les parties et devront être respectés.  
**Les pénalités de retard s'élèvent à 10 % de la commande par jour calendaire de retard** et ce à compter du lendemain du retour effectif.

**Article 7.** Il est strictement interdit de modifier, d'adapter, de transformer, nos costumes, décors ou accessoires. Ils devront nous être restitués dans l'état dans lequel ils ont été loués le jour du départ. L'AEP se réserve le droit de facturer au client tous costumes, décors ou accessoires détériorés ou détruits. En cas de salissure, il est demandé de ne pas laver par vos propres moyens les costumes et de nous les restituer en l'état. Une facturation de nettoyage pourra vous être appliquée mais qui restera inférieure à un costume détruit ou rendu non utilisable ou louable.

**Article 8.** Lors d'une commande de costumes, aucun essayage n'est possible sur place. Nous mettons donc à disposition une fiche de mensuration à compléter et à nous remettre le plus rapidement possible. Par soucis d'organisation, seules deux ou trois personnes maximum seront admises au moment de la commande sur site.  
Si des costumes demandent à être adaptés (adaptation de tailles, demandes spécifiques...) **une facturation complémentaire suivant les tarifs « couture » en vigueur sera appliquée.**

**Article 9.** Tout décor, accessoire ou costume emporté sera facturé, même s'il n'a pas servi. Toute validation de commande (devis signé) sera due, sauf cas de force majeure.

**Article 10.** Paiement à hauteur de 50% au départ de la commande et le solde au retour après vérification de tous les costumes.

**Article 11.** Nous appliquons les cautions suivantes par commande (costumes, décors et/ou accessoires) :

Commande de valeur < à 500€ : caution à hauteur de 20 %

Commande de valeur comprise entre 500€ et 2 000 € : caution à hauteur de 25 %

Commande de valeur > 2 000€ : caution à hauteur de 30 %

Une caution spécifique calculée par l'AEP pourra être appliquée suivant la valeur d'un ou plusieurs costumes, décors ou accessoires. Cette caution sera spécifiée au devis.

Chèque de caution à l'ordre de « AEP Saint Paul du Bois » à remettre le jour du départ de la commande. Ce chèque sera restitué le jour du retour de celle-ci après contrôle visuel des costumes, décors et accessoires dans l'état d'origine le jour du départ. La caution pourra être retenue, partiellement ou intégralement, en cas de dégradation ou perte du matériel et en cas de non paiement de la facture après 2 rappels dont un par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Association d'Éducation Populaire - Location Costumes et Décors**

**1A rue la source - 49310 St Paul du Bois**

**Tél : 02.41.75.07.08**

**locationsaep@gmail.com**

**www.costumes-et-theatre-saintpauldubois.fr**

**Horaires d'ouverture du bureau :**

**Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (16h30 le vendredi) – Fermé le mercredi après midi**